



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Ministre d'Etat

**ARRETE MINISTERIEL N° 026 /CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/TSB-TWBD/02/2023
DU 25 OCT 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
CONSULTATIF NATIONAL DES FORETS**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE,**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier, spécialement en ses articles 29 et 30 ;

Vu la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, telle que revue par l'Ordonnance-Loi n°23/007 du 3 mars 2023 modifiant et complétant la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;

Vu l'Ordonnance n°21/006 du 14 février 2021 portant nomination d'un Premier Ministre, spécialement en son article 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en son article 45 alinéa 2 ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B2 ;

Vu l'Ordonnance n°23/030 du 23 mars 2023 modifiant et complétant l'Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, spécialement en son article 2 ;

Vu le Décret n°23/11 du 03 Mars 2023 modifiant et complétant le décret n°08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil consultatif National des Forêts, spécialement en son article 2 ;

Considérant les conclusions des travaux des ateliers des parties prenantes du secteur forestier, tenus respectivement le 29 novembre 2018 et du 21 au 22 février 2019 ;

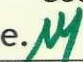
Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil Consultatif National des forêts, CCNF en sigle, les personnes dont les noms, post noms et prénoms ci-après :

1. Mme LUSAMBO Goretti	:	déléguée de la Présidence de la République ;
2. Mr MUSHIGO BIRHENJIRA Espoir	:	délégué de la Primature ;
3. Mme Carmel BAMPILE MBUYI		déléguée du Cabinet du Ministre en charge des forêts ;
4. Mr WOMBI BIYELA DILINGI Type		délégué du Cabinet du Ministre en charge des forêts ;
5. Mr TOIRAMBE BAMONINGA Benjamin		Secrétaire Général à l'Environnement et Développement ;
6. Mr DJENGO BOSULU Frédéric		Directeur Général des Forêts ;
7. Mr NGUIZANI WA BUKAKA Antoine		Directeur de la Gestion Forestière ;
8. Mr MUAMBA TSHIBANGU		Directeur des Inventaires et Aménagement Forestiers ;
9. Mr YUMA OKITAWAO Gabriel		Directeur de la Réglementation et Contentieux Environnementaux ;
10. Mr KABANGU MUKUNNDJI OBASSA Pierre		Directeur du Cadastre Forestier ;
11. Mr KABUNDA LUNDA Alidor		délégué du CTR au Ministère chargé des Finances ;
12. Mr BOYEMBA BOSELA Faustin		délégué du FONARED au Ministère chargé des Finances ;
13. Mr TSHISUAKA NYEMBWE SANKI Trésor-Alberto		Expert du Ministère de l'Intérieur ;
14. Mr KAKULE MUKULUKI Herman		Direction Secteurs Productifs du Ministère chargé du Plan ;
15. Mme IYEFA M. WESSA Pétronelle		Experte au Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire ;
16. Mr KABAMBA KASAMBWE Jean Pierre		Direction Etude et Planification du Ministère chargé des Affaires foncières ;
17. Mr ILANGA LOFONGA José		Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Agriculture ;
18. Mr BWANA MASALA		Direction Etude et Planification du Ministère chargé des Mines ;
19. Mme KAYEYE MWAMUNOGOLO Rachel		Direction Etudes et Planification du Ministère chargé des Hydrocarbures

20. Mr MBENGELE K. THAMUK Constantin	délégué de la Commission Environnement et Développement Durable, Assemblée Nationale ;
21. Mr MBOGA MAGALU ENGWANZA Louis	délégué de la Commission Environnement et Développement Durable du Sénat ;
22. Mr TSHIKAYA NGOI Paulin	Directeur Technique de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ;
23. Mr MULUMBA KALALA Honoré	Directeur Général du Fonds Forestier National (FFN) ;
24. Mr ANGOBOY ILONDEA Bhely	Directeur Technique de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) ;
25. Mr LOMA WONGA Mathias	Directeur Technique de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
26. Mr GANTSHUA NGASEBE Joël	délégué Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
27. Mr GITADI GILUNGU Eric	délégué Fédération des Industrielles du Bois (FIB) ;
28. Mr WABANGAWÉ NZONGBO Jean Bosco	délégué Association Congolaise des Exploitants Forestiers Artisanaux (ACEFA) ;
29. Mr MVUMBI MAVUNGU Willy	délégué de l'Association des Ingénieurs Agronomes du Congo (ASSIAC) ;
30. Mr MUDODOSI MUHIGWA Blaise	délégué du Groupe de Travail Climat Rénové GTCR-R ;
31. Mr NKANDA YEMOMEN Jean-Marie	délégué du Groupe de Travail Climat Rénové GTCR-R ;
32. Mr BOSULU MOLA Keddy	délégué du Réseau des Peuples Autochtones ;
33. Mr MBOYO BIKOPO Raphaël	délégué du Réseau des Peuples Autochtones ;
34. Mr MUSAMU Jean Bernard	délégué de la Coalition COGOFODD ;
35. Mr NJUMBOKET Inoussa	délégué du PTFs (WWF) ;
36. Mr MBUYA KILABI Bertin	délégué de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) ;
37. Mr MARCUSSEN Esben	Envoyé Spécial pour Forêt et Climat, Ambassade de Norvège ;
38. Mr MEYER Philipp	Chef de Coopération, Ambassade d'Allemagne. 

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 25 OCT 2023

Me Eve BAZAÏBA MASUDI

